## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2000/2515(RSP)**<br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Résolution sur le programme législatif de la Commission pour l'année 2000<br>**Subject**<br>8.40.03 Commission européenne | |

## Acteurs principaux

| | | |
|---|---|---|
| Commission européenne | **DG de la Commission** | **Commissaire** |
| | Secrétariat général | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 16/03/2000 | Décision du Parlement | T5-0106/2000 | Résumé |
| 16/03/2000 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 29/12/2000 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2000/2515(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Résolution sur déclaration |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 136-p2 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de résolution | | B5-0228/2000 | 14/03/2000 | |
| Proposition de résolution | | B5-0229/2000 | 14/03/2000 | |
| Proposition de résolution | | B5-0230/2000 | 14/03/2000 | |
| Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité | | T5-0106/2000<br>JO C 377 29.12.2000, p. 0169-0323 | 16/03/2000 | Résumé |

**Conseil de l'Union**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Pour information | 08447/1/2000 | 22/05/2000 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Pour information | COM(2000)0155<br>JO C 081 21.03.2000, p. 0009 | 09/02/2000 | Résumé |

# Résolution sur le programme législatif de la Commission pour l'année 2000

2000/2515(RSP) - 16/03/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution commune déposée au nom du PPE/DE, PSE, Verts/ALE, sur le programme législatif de la Commission pour l'année 2000 dans laquelle il déplore que la Commission se soit jusqu'ici montrée très peu empressée à donner suite aux invitations faites par le Parlement européen à proposer des mesures législatives. La résolution encourage la Commission à poursuivre l'amélioration du processus de planification législative et lui demande de recourir à son droit d'initiative pour débloquer les propositions législatives pendantes devant le Conseil. En matière de politique étrangère et de sécurité et commerce multilatéral, la Commission est invitée à examiner et à identifier des outils non militaires de réaction aux crises et à mettre en place des mécanismes efficaces de coordination et de déploiement rapides. La Commission est instamment invitée à préparer la création d'un fonds budgétaire spécial pour des interventions non militaires. Le Parlement souhaite également une restructuration de la représentation extérieure de l'Union et demande un renforcement du processus de Barcelone. Il s'agit de revitaliser les négociations des accords de partenariat avec l'Algérie, la Syrie et le Liban et les conclusions de tels accords avec l'Egypte. Dans le cadre de l'OMC, le Parlement souhaite un dialogue intensif avec les pays en voie de développement afin de rencontrer les engagements de l'Union à promouvoir un développement durable. Il invite également la Commission à promouvoir et à sauvegarder les valeurs de la diversité culturelle dans le cadre des négociations de l'OMC. Enfin, il souhaite que tout accord réalisé avec des partenaires commerciaux importants en matière d'adhésion à l'OMC soit soumis à son avis conforme. L'intention de présenter une stratégie de communication pour sensibiliser à la question de l' élargissement est accueillie favorablement et le Parlement européen invite la Commisson à définir une stratégie génératrice de stabilité et de développement dans les pays limitrophes de la future Union européenne élargie. Il souhaite également que les fonds de pré-adhésion soient utilisés de façon plus décentralisée. Pour ce qui touche à la cohésion économique et sociale, le Parlement insiste sur la nécessité de suivre et de coordonner plus rigoureusement les politiques économiques et monétaires. Il se félicite de l'engagement de la Commission de restaurer le plein emploi et de garantir la cohésion sociale et salue l'annonce d'un nouveau programme d'action sociale. Le Parlement souhaite une révision de la directive sur les licenciements collectifs, qui doit être renforcée et assortie de sanctions éventuelles contre les sociétés enfreignant ladite directive. Dans le cadre des fonds structurels, il rappelle l'importance du principe d'additionnalité. Pour ce qui concerne le marché unique, la société de l'information et la fiscalité, le Parlement européen demande une harmonisation plus poussée dans le domaine du droit civil, des mesures visant à renforcer la protection des droits des consommateurs, des mesures de lutte contre la piraterie et lacontrefaçon dans le marché intérieur (un brevet européen peu onéreux et déployant ses effets rapidement reste de la plus grande urgence). Il souhaite également que ses propositions sur les services postaux soient dûment prises en compte et demande que la mise en oeuvre de l'initiative e-Europe garantisse un juste équilibre entre les intérêts des secteurs industriels concernés et ceux des consommateurs. Enfin, le fonctionnement du système TVA doit être amélioré, des initiatives nouvelles sont demandées dans la lutte contre la concurrence fiscale déloyale entre Etats membres. En matière d' agriculture et pêche, le Parlement souhaite être impliqué sur tous les aspects de la négociation du dossier agricole au sein de l'OMC ainsi que dans le cadre de l'élargissement. Il demande une simplification des législations et dispositions d'application communautaires relatives à la PAC et engage la Commission à reconsidérer son intention de réduire de 300 millions d'euros les dépenses de la rubrique 1. Le Parlement demande une proposition de sixième programme d'actions pour l' environnement et invite la Commission à inclure dans son programme législatif un certain nombre de propositions, notamment par rapport à la protection des sols, à la prévention et à la réparation des dommages causés à l'environnement... Une réforme de la Commission véritable et durable doit être mise en oeuvre dans les plus brefs délais. L'initiative de concentrer les ressources sur les tâches centrales ne saurait être le prétexte d'une inaction politique ou servir à éluder des problèmes politiques délicats. Enfin, on mentionnera encore que le Parlement européen, tout en se félicitant des nombreux programmes prévus dans le domaine de la sécurité alimentaire insiste pour que la qualité prime sur la quantité et qu'il demande une amélioration de la planification des politiques européennes en matière d'espace de liberté, de sécurité et de justice. Le Parlement soutient l'application sans réserve du principe de précaution et réclame la poursuite du moratoire actuel sur la mise sur le marché de nouveaux OGM.

# Résolution sur le programme législatif de la Commission pour l'année 2000

2000/2515(RSP) - 22/05/2000 - Pour information

Le Conseil a approuvé en date du 22 mai 2000 une déclaration sur le programme de travail de la Commission conformément à la déclaration interinstitutionnelle du 25 octobre 1993 sur la démocratie, la transparence et la subsidiarité et qui reprend les priorités du Conseil pour l'année 2000 à la lumière du programme de travail de la Commission. Au plan institutionnel, c'est incontestablement l'aboutissement de la CIG sur les réformes des institutions et l'adoption de la Charte des droits fondamentaux qui figurent parmi les principales priorités du Conseil. Dans le domaine de la politique européenne commune de sécurité et de défense, la priorité sera de fixer un dispositif de prévention des crises doté de capacités militaires suffisantes pour accomplir des missions de Petersberg. Le Conseil accorde également une priorité toute particulière à la réforme de la Commission en demandant que celle-ci soit rapidement mise en oeuvre ainsi qu'à la fixation définitive d'un statut des députés européens et de leurs assistants. Il attache une attention particulière à l'adoption de dispositions concernant le droit d'accès aux documents des institutions. L'année 2000 devrait également marquer une nouvelle phase dans la marche vers l'élargissement et fixer de nouvelles perspectives de coopération avec la Turquie. Le Conseil souligne également son attachement à la fixation d'un agenda économique et social dans le prolongement du Sommet de Lisbonne (nouvelle méthode de coordination en la matière). Sur le plan interne, les priorités seront accordées à l'avancement de la société de l'information, l'approfondissement de la coordination fiscale et l'égalité hommes/femmes. Les autres priorités des politiques internes seront celles de l'environnement, de la sécurité des transports, de la protection des consommateurs, avec une priorité toute particulière pour la sûreté et la sécurité alimentaires. Dans le domaine de la liberté et de la sécurité, le Conseil entend poursuivre les efforts entrepris depuis le Sommet de Tampere en vue de fixer un Espace européen de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ). Il demande que des progrès soient accomplis dans le domaine de l'asile et des migrations, en matière de convergence des dispositions civiles, de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et de coopération policière. Sur le plan extérieur enfin, outre les priorités traditionnelles de l'Union dans le domaine de la coopération au développement (en particulier nouvel accord de partenariat ACP et renovation du processus de Barcelone, y compris processus de paix au Moyen-Orient) et l'approfondissement des relations euro-asiatiques (processus d'ASEM), le Conseil souligne la priorité absolue à accorder à la situation dans la Balkans occidentaux avec la création d'une future Agence européenne pour la reconstruction dans cette région. Les relations avec la Russie et l'Ukraine revêtent également une importance particulière.

# Résolution sur le programme législatif de la Commission pour l'année 2000

2000/2515(RSP) - 09/02/2000 - Pour information

OBJECTIF: présentation du programme de travail de la Commission pour 2000. CONTENU: le programme de travail pour 2000 présente les premières mesures qui seront prises dans les prochains mois en vue de concrétiser les objectifs stratégiques pour les cinq années à venir, à savoir: promouvoir de nouvelles formes de gouvernance européenne; une Europe stable s'exprimant d'une voix plus forte dans le monde; un nouvel agenda économique et social et une meilleure qualité de vie pour chacun. 1) L'Europe et ses voisins dans le monde. L'Union se doit d'être active sur la scène régionale et mondiale. Dans cette perspective, la décision prise au Conseil européen d'Helsinki, de définir une politique de sécurité et de défense européenne commune nécessite une plus grande cohérence entre l'action de la Communauté et la PESC. Il conviendra tout d'abord de s'attacher au développement d'une capacité de gestion non militaire des crises et une proposition sera présentée en vue de la création d'un fonds de réaction rapide. La Commission définira également une nouvelle stratégie en matière de droits de l'homme. Dans la perspective de l'élargissement de l'Union, de véritables partenariats stratégiques seront mis en place avec les pays et régions avoisinants. La Commission poursuivra en particulier sa politique de stabilisation et d'association dans les Balkans. Les accords de partenariat et de coopération ainsi que les stratégies communes fourniront une base au développement des relations avec la Russie et l'Ukraine, tandis qu'une coopération plus étroite sera recherchée avec les pays du Caucase. La conférence qui réunira les chefs d'État et de gouvernement de l'Union et des pays méditerranéens en novembre 2000, devrait renforcer le processus de Barcelone au moyen de la mise en place de partenariats fondés sur l'État de droit et le développement durable. Cela permettra à l'Europe de contribuer plus largement au processus de paix au Proche-Orient et de renforcer ses liens avec les pays du Maghreb. Dans les relations avec les États-Unis, il s'agira de réduire et d'éliminer autant que possible les conflits concernant les échanges transatlantiques. L'Union veillera également à renforcer la coordination de ses activités avec d'autres acteurs économiques mondiaux (appui à la stabilité, à la sécurité et aux réformes économiques en Asie, amélioration de la coopération commerciale avec le Japon et la Corée, négociation d'accords d'association avec MERCOSUR et le Chili). En ce qui concerne les relations commerciales, l'objectif premier reste de chercher à étendre la libéralisation des échanges pour stimuler la croissance et le développement, en renforçant le système commercial réglementé, afin de maîtriser au mieux le défi de la mondialisation et de s'attaquer aux problèmes qui se posent aux pays en développement. La Commission étudiera l'opportunité d'apporter des modifications au fonctionnement de l'OMC. En outre, elle redéfinira ses politiques de coopération au développement en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté. S'agissant de l'élargissement, le Conseil européen d'Helsinki a décidé d'entamer des négociations d'adhésion avec sixnouveaux pays en février 2000 et de reconnaître la Turquie en tant que candidat à l'adhésion. En ce qui concerne la Turquie, la Commission mettra en oeuvre une stratégie de préadhésion, qui comprendra un partenariat pour l'adhésion. Les relations bilatérales et la préparation de l'adhésion se poursuivront dans le cadre des Accords européens et par le biais de la participation aux programmes et organismes communautaires. 2) L'agenda économique et social. L'objectif-clé est d'élaborer une stratégie à long terme destinée à créer une économie compétitive, innovatrice, inclusive et fondée sur le savoir, de manière à favoriser une croissance forte et soutenue que l'on atteindra au moyen de politiques visant à restaurer le plein emploi et à soutenir la cohésion sociale. Le suivi et la coordination des politiques économiques et monétaires des États membres se poursuivront grâce aux grandes orientations annuelles des politiques économiques. Un objectif essentiel consistera à moderniser les économies européennes et à permettre aux citoyens et aux travailleurs d'acquérir les compétences requises dans une société de l'information, notamment au travers de l'initiative e-Europe. La Commission proposera un plan d'action en vue d'assurer l'exploitation de toutes les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans l'enseignement. La modernisation du modèle social européen et le renforcement de la cohésion économique et sociale constituent d'autres priorités. Un nouveau programme d'action sociale sera présenté cette année, de même que seront soutenus le suivi des pratiques nationales en matière d'emploi ainsi que l'élaboration des lignes directrices pour l'emploi. La Commission soutiendra le dialogue social au niveau de l'Union et lancera la première phase de consultation des partenaires sociaux sur l'adaptabilité et la modernisation de l'organisation du travail et des conditions de travail. Elle renforcera la coopération entre États membres sur la question de la modernisation et de la durabilité des régimes de protection sociale, y compris des retraites. Enfin, elle publiera son 5ème programme-cadre en faveur de l'égalité entre les sexes. La nouvelle stratégie pour le marché unique amènera la Commission à évaluer et à mettre à jour ses actions visant à l'élimination des entraves au fonctionnement harmonieux du marché unique. Une attention particulière sera prêtée

aux règles européennes en matière de marchés publics et de services postaux, sans oublier l'adaptation des règles du marché unique afin de relever le défi du commerce électronique. En ce qui concerne la mise en oeuvre du plan d'action pour les services financiers, les priorités pour 2000 viseront à mettre en place du cadre applicable aux marchés des valeurs mobilières et aux services d'investissement ainsi qu'à garantir une protection efficace aux consommateurs et aux investisseurs. L'activité législative se concentrera sur la création d'un cadre juridique pour les régimes complémentaires de pension, la modification de la législation sur les courtiers d'assurance et le réexamen de la directive sur les prospectus. Dans le domaine de la fiscalité, la Commission poursuivra sonaction de modernisation et de simplification des régimes de TVA et d'accise et fera avancer la question de la coordination des politiques fiscales. Une nouvelle stratégie pour les entreprises et la compétitivité sera définie dans une communication ainsi qu'un nouveau programme pluriannuel portant sur les entreprises et l'esprit d'entreprise. La Commission réexaminera en particulier les instruments de financement actuels concernant l'innovation et le capital-risque. Elle veillera à l'application rigoureuse des règles de concurrence et poursuivra le processus actuel de réforme de ces règles. En ce qui concerne les aides d'État, l'activité se concentrera sur l'élaboration de règlements d'exemption par catégorie couvrant les aides aux PME, la formation et l'emploi. 3) Une Europe au service des citoyens. La Commission s'efforcera de proposer des solutions aux problèmes qui se posent au niveau local ou régional et qui affectent la vie quotidienne des citoyens. L'action de la Commission portera sur cinq domaines: - environnement: l'action portera sur la préparation du 6ème programme d'action pour l'environnement; le processus d'intégration des préoccupations écologiques dans d'autres secteurs et politiques communautaires sera un des éléments centraux de la stratégie en la matière. Des actions spécifiques seront menées pour améliorer le cadre juridique relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Un Livre blanc sur la responsabilité environnementale sera publié. - sécurité alimentaire, santé publique, consommateurs: dans le prolongement de son Livre blanc sur la sécurité alimentaire, qui propose une Autorité alimentaire européenne, la Commission travaillera à la réforme d'ensemble de la législation relative aux aliments et denrées alimentaires. Elle présentera une communication sur une stratégie de la santé pour l'Union européenne. En ce qui concerne la protection des intérêts des consommateurs, la priorité sera accordée à la sécurité des produits et des services, à la publicité mensongère, aux hypothèques et crédits à la consommation, aux questions d'accès aux services collectifs de proximité et autres services d'intérêt général. - transports, énergie: la Commission répondra aux préoccupations des citoyens en ce qui concerne la mobilité, les retards dans les transports aériens, l'incidence sur l'environnement de la congestion du trafic et des choix en matière énergétique, la sécurité aérienne et maritime ainsi que le prix du gaz et de l'électricité. - espace de liberté, de sécurité et de justice: la Commission travaillera à la mise en oeuvre du programme arrêté à Tampere (oct. 1999) et agira en particulier dans les domaines suivants: procédures relatives aux demandes d'asile, reconnaissance réciproque des jugements en matière civile et commerciale, assistance judiciaire et droits des victimes, lutte contre le crime organisé, séjour des citoyens dans l'Union et élaboration d'une Charte européenne des droits fondamentaux. - enseignement, culture, sport et audiovisuel: la Commission a lancé l'initiative e-Europe qui a pour objectif, d'ici la fin de 2003, de donner à tous ceux qui quittent l'école les moyens de maîtriser la technologie numérique. En ce qui concerne lesport et les médias, le programme d'aide contre le dopage dans le sport et le programme MEDIA Plus) formeront le pilier de l'action communautaire. En outre, deux nouveau programmes pluriannels - Culture et Jeunesse - seront lancés cette année. Enfin, la Commission s'efforcera de proposer un mode de fonctionnement qui lui gagne la confiance de tous les acteurs. L'ambitieux programme de réforme de ses activités et de ses structures sera accéléré par le Livre blanc sur les réformes à paraître prochainement.